



**Le Rempart de Notre Industrie**  
Éducation | Médiation | Arbitrage | Réseautage

## Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC)

### Partie 6, Section 6 – Fruits ou légumes frais

Sous-section C – Exigence réglementaire pour une adhésion à la  
Corporation de règlement des différends dans les fruits et légumes (DRC)

#### PRODUCTEUR, EXPÉDITEUR, EMBALLEUR

Définitions	
<b>Producteur</b>	Personne cultivant des fruits et légumes frais.
<b>Expéditionnaire</b>	Il peut s'agir d'un producteur exerçant son activité au point d'expédition et faisant le commerce de fruits et légumes frais cultivés par ses soins et/ou achetés auprès d'autrui, notamment de producteurs, et qui distribue ces produits sur le marché en les revendant ou en recourant à d'autres méthodes, ou qui gère ces produits (fruits et légumes frais) conjointement avec d'autres personnes.
<b>Emballeur</b>	Personne triant et emballant des fruits et légumes frais.
<b>Personnes</b>	Une personne peut être un individu ou une organisation, y compris une association, une société ou une personne morale; ceci comprend d'autres entités juridiques reconnues comme des sociétés à responsabilité limitée (SRL), des partenariats, etc.
<b>12 derniers mois</b>	Les 12 mois précédents à compter de la journée où une activité est exercée, tout en étant par ailleurs interdite en vertu de l'article 122(b). (c.-à-d. : date de la dernière transaction)

AUTO-ÉVALUATION	Exception	L'adhésion à la DRC est exigée.
Je cultive ou cultive et vend des fruits et légumes frais <b>produits et vendus uniquement à l'intérieur de la province où je réside.</b>	<input type="radio"/>	
En plus de cultiver et de vendre des fruits et légumes frais, j'achète des fruits et légumes frais auprès d'autres personnes dans ma <b>province pour les vendre à l'intérieur de ma province de résidence.</b>	<input type="radio"/>	
Je complète ma production ou les ventes de produits de mes fournisseurs avec des fruits et légumes frais <b>achetés à d'autres producteurs établis dans une province autre que celle où j'exerce mon activité.</b>		<input type="radio"/>
J'emballer, j'expédie et je vend uniquement les fruits et légumes que j'ai <b>cultivés moi-même en tant qu'une seule et même entité commerciale.</b>	<input type="radio"/>	
Je cultive des fruits et légumes frais qui sont <b>vendus et commercialisés par une entité commerciale distincte.</b>	<input type="radio"/>	
Mon activité se limite à emballer, à expédier et à vendre <b>uniquement des fruits et légumes frais cultivés par mes soins</b> à l'intérieur de la province où je réside, ainsi qu'à une <b>autre province ou un autre pays.</b>	<input type="radio"/>	
Mon activité se <b>limite à acheter, vendre ou négocier l'achat et la vente de fruits et légumes frais pour le compte d'autrui</b> , à expédier ou transporter d'une province à une autre, ou à importer ou exporter moins d'une tonne métrique (2 205 lb) de fruits et légumes frais par jour.	<input type="radio"/>	
Je <b>vends ou négocie pour le compte d'autrui la vente</b> de fruits ou légumes frais destinés à être exportés ou à être expédiés ou transportés d'une province à une autre province ou vers un autre pays.		<input type="radio"/>
<b>J'achète ou négocie pour le compte d'autrui l'achat</b> de fruits ou légumes frais destinés à être importés ou à être expédiés ou transportés <b>d'une province à une autre province ou vers un autre pays.</b>		<input type="radio"/>
Je <b>reçois pour mon compte ou pour le compte d'autrui</b> des fruits et légumes frais ayant été importés ou expédiés ou transportés <b>d'une province à une autre province ou vers un autre pays.</b>		<input type="radio"/>
<b>J'expédie ou transporte d'une province à une autre, ou importe ou exporte</b> , des fruits ou légumes n'ayant pas été cultivés par mes soins.		<input type="radio"/>

<b>Questions-Réponses : PRODUCTEUR</b>	
Mon exploitation agricole ou mon unité de production constitue une entité juridique distincte de mon entité de commercialisation. Ma production agricole est vendue à l'entité de commercialisation. Toutes les ventes sont effectuées à l'intérieur de la province.	L'adhésion à la DRC N'EST PAS EXIGÉE par l'une ou l'autre entité.
Mon exploitation agricole ou mon unité de production constitue une entité juridique distincte de mon entité de commercialisation. Ma production agricole est vendue à l'entité de commercialisation. Les ventes sont effectuées à l'intérieur de la province ainsi que dans d'autres provinces. L'entité de commercialisation n'achète pas de produits d'autres exploitations agricoles.	L'adhésion à la DRC EST EXIGÉE par l'une ou l'autre entité.
<b>Questions-Réponses : PRODUCTEUR/EXPÉDITIONNAIRE</b>	
Mon exploitation agricole ou mon unité de production constitue une entité juridique distincte de mon entité de commercialisation. La production agricole est vendue à l'entité de commercialisation. L'entité de commercialisation achète également des produits d'autres exploitations agricoles établies à l'intérieur de la province où j'exerce mon activité. Toutes les ventes sont effectuées à l'intérieur de la province.	L'adhésion à la DRC N'EST PAS EXIGÉE par l'une ou l'autre entité.
Mon exploitation agricole ou mon unité de production constitue une entité juridique distincte de mon entité de commercialisation. La production agricole est vendue à l'entité de commercialisation. L'entité de commercialisation achète également des produits d'autres exploitations agricoles. Les ventes sont effectuées à l'intérieur de la province ainsi que dans d'autres provinces ou d'autres pays.	L'adhésion à la DRC N'EST PAS EXIGÉE pour l'exploitation agricole. L'adhésion à la DRC EST EXIGÉE pour l'entité de commercialisation.
<b>Questions-Réponses : EXPÉDITIONNAIRE</b>	
J'achète, je vends, j'emballer ou j'expédie des fruits et légumes frais dans ma propre province.	L'adhésion à la DRC N'EST PAS EXIGÉE par l'une ou l'autre entité.
J'achète, je vends, j'emballer ou j'expédie des fruits et légumes frais de ma propre province ainsi que d'une autre province ou d'un autre pays.	L'adhésion à la DRC EST EXIGÉE.
<b>Questions-Réponses : EMBALLEUR/EXPÉDITIONNAIRE</b>	
Je réalise des emballages sur commande ou je représente une entreprise d'emballage centralisé, ne détenant pas la propriété des fruits et légumes frais.	L'adhésion à la DRC N'EST PAS EXIGÉE.
Je réalise des emballages sur commande ou je représente une entreprise d'emballage centralisé, détenant la propriété des fruits et légumes frais de ma province et vendant à l'intérieur de la province où je suis établi.	L'adhésion à la DRC N'EST PAS EXIGÉE.
Je réalise des emballages sur commande ou je représente une entreprise d'emballage centralisé, détenant la propriété des fruits et légumes et vendant à l'intérieur et à l'extérieur de la province où je suis établi.	L'adhésion à la DRC EST EXIGÉE.
Je réalise des emballages sur commandes ou je représente une entreprise d'emballage centralisé, détenant la propriété des fruits et légumes achetés à l'extérieur de la province dans laquelle je suis établi.	L'adhésion à la DRC EST EXIGÉE.

### Besoin de plus de renseignements?

#### Service d'assistance de la DRC



(+1) 613 234 0982



info@fvdrc.com



(+1) 613 234 8036



fvdrc.com



Édifice 75, Ferme expérimentale centrale  
960 Carling Avenue, Ottawa (Ontario) K1A 0C6

### Les questions relatives à la salubrité des aliments et à la traçabilité doivent être soumises à:

#### Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)

www.inspection.gc.ca

- Loi sur la salubrité des aliments au Canada (LSAC)
- Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC)

#### CanadaGAP®

- Programme de salubrité des aliments (Food Safety Program)

info@canadagap.ca

(+1) 613 829 4711

www.canadagap.ca



This project has been funded through the Assurance Systems stream of the AgriMarketing program under Growing Forward 2, a federal-provincial-territorial initiative.

Ce projet est financé sous le volet Systèmes d'assurance du programme Agri-marketing de Cultivons l'avenir 2, une initiative fédérale-provinciale-territoriale.

